voix au moins égal à la majorité fabsolue des suffrages exprimés et supérieur au

quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Brisson, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9° bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 9° bureau sont adoptées. - M. Henri Brisson est admis.)

M. Hurard, rapporteur. - Département de la Seine, arrondissement de Sceaux, 2º circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 17,916, dont le quart est de 4,474.

Nombre des votants, 13,823.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 318. Suffrages exprimés, 13,505, dont la majorité absolue est de 6,753.

Ont obtenu:

MM.	Silvy	5.446	voix.
	Baulard	3.783	
	Brialou	2.023	-
	Picaud	1.165	-
	Mauroy	723	4
	Rancillon	204	
	Gamain	108	-
	Marvillet	12	-
	Navarre	1	-
		PARK LANGE	THE PERSON NAMED AND POST OF THE PERSON NAMED

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il a été procédé à un 2º tour de scrutin le 6 octobre. Il a donné les résultats suivants :

Nombre de votants, 13,097. Bulletins blancs et nuls à déduire, 216. Suffrages exprimés, 12,881.

Ont obtenu:

Oliv Objective.		
MM. Baulard (Jules-Ferdinand)	6.839	voix.
Silvy	6.015	
Mauroy	13	-
Picaud	7	-
Brialou	9	7

M. Baulard a été proclamé député comme avant réuni le plus grand nombre de voix. Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Baulard, étant conseiller général du département de la Seine, satisfait aux con-

ditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9º bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 9° bureau sont adop-

tées. - M. Baulard est admis.) M. Pierre Legrand, rapporteur. - Département de la Haute-Savoie, arrondissement

de Thonon. Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants : Electeurs inscrits, 19,157, dont le quart est de 4,790.

Nombre des votants, 14,254.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 51. Suffrages exprimés, 14,203, dont la majorité absolue est de 7,102.

Ont obtenu :

	OH OD COM .	- DEED TO	400 370
MM.	Folliet (André)	8.531	voix.
	Dénarié	5.263	-
	Chappaz	267	-
	Dénierre	134	-

M. Folliet a été proclamé député comme avant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Folliet ayant déjà fait partie des Assemblées législatives safisfait aux condi- l de voix.

tions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 9° bureau sont adoptées. — M. Folliet est admis.)

M. Pierre Legrand, rapporteur. — Département de la Haute-Savoie, arrondissement de Saint-Julien.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 18,071, dont le quart est de 4,518.

Nombre des votants, 10,675.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 2. Suffrages exprimés, 10,673, dont la majorité absolue est de 5,337.

A obtenu:

M. Duval (César)...... 10,064 voix.

M. Duval (César) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièremant. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Duval, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9º bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 9e bureau sont adoptées. — M. César Duval est admis.)

M. Pierre Legrand, rapporteur. - Département de la Haute-Savoie, arrondissement d'Annecy.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 23,460, dont le quart est de 5,865. Nombre des votants, 17,404.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 92. Suffrages exprimés, 17,312, dont la majorité absolue est de 8,657.

Ont obtenu:

MM. Brunier (Marie-Félix)	10.545	voix.
de Villesse	 6.742	
Finas	 38	The state of

M. Brunier a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Brunier, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la

Votre 9e bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 9e bureau sont adoptées. — M. Brunier est admis.)

M. Lacroix, rapporteur. — Département de la Seine, 20° arrondissement de Paris, 2° circonscription.

Aucun candidat n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au 1er tour de scrutin, il a été procédé, le 6 octobre 1889, à un 2º tour, qui a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 16,675. Nombre des votants, 12,579. Suffrages exprimés, 12,290.

Ont obtenu:

MM.	Tony Révillon	6.278	voix.
	Vergoin	5.989	
	Vaillant	9	-

M. Tony Révillon a été proclamé député comme ayant réuni le plus grand nombre

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Tony Révillon, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9e bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 9e bureau sont adoptées. — M. Tony Révillon est admis.)

M. Laurencon, rapporteur. — Département de la Seine, 12° arrondissement de Paris, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 11,983, dont le quart est de 2,996.

Nombre des votants, 10,044.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 174. Suffrages exprimés, 9,870, dont la majorité absolue est de 4,936.

Ont obtenu:

MM.	Elie May	4.025	voix.
	Millerand	2.486	A COLUMN TO SERVICE AND ADDRESS OF THE PARTY
	Lyon-Allemand	1.619	
	Caumeau	939	-
	Champeval	718	3
	Gaucheret	68	-

Aucun des candidats n'ayant réuni la majorité absolue, il a été procédé, le 6 octobre, à un 2e tour de scrutin, qui a donné les résultats suivants:

Nombre des votants, 9,729.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 99. Suffrages exprimés 9,630, dont la majorité absolue est de 4,816.

Ont obtenu:

MM. Millerand (EtAlexan-		M W.
dre)	5.358	voix.
May (Elie)	4.277	
Champeval	1	-
Lyon-Allemand	1	-

M. Millerand, ayant obtenu le plus grand nombre de voix, a été proclamé député.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Millerand, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9º bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 9e bureau sont adoptées. - M. Millerand est admis.)

M. Albert Ferry, rapporteur. - Département de la Seine, 9e arrondissement de la ville de Paris, 2e circonscription. Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants : Electeurs inscrits, 14,751, dont le quart est de 3,688.

Nombre des votants, 11,371.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 187. Suffrages exprimés, 11,184, dont la majorité absolue est 5,593.

Ont obtenu:

MM. Andrieux	5.045	voix
Berger	2.057	-
Strauss	2.861	-
Divers	293	-

Aucun des candidats n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au 1°2 tour, il a été procédé, le 6 octobre 1889, à un 2º tour, qui a donné les résultats suivants:

Nombre des votants, 11,139. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 116. Suffrages exprimés, 11,023.

Ont obtenu:

	MM. Berger	6.127	voix.
į	Andrieux	4.882	-
l	Divers	14	-